

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à contacter-idae@idae.fr ou par courrier à IDAE Consulting – 27, rue du Château des Vergnes - 63100 Clermont-Ferrand

FORMATION :

INTITULE DE LA FORMATION :
 DATES :
 MONTANT PAR STAGIAIRE : X Nombre de Stagiaires = € HT

ORGANISME :

Adresse :

Nom, Prénom et Fonction du contact formation :

E-mail :

N°SIRET : APE :

STAGIAIRE(S) :

Nom, Prénom, Fonction :

Nom, Prénom, Fonction :

Nom, Prénom, Fonction :

FACTURATION

La facture sera établie au nom de :

Stagiaire :soit la somme de€ HT

Organismesoit la somme de€ HT

Organisme financeur :soit la somme de€ HT

Nom de l'organisme financeur :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Le soussigné accepte l'ensemble des conditions d'inscription ainsi que les conditions générales de vente imprimées au verso. Le présent document fait office de convention de formation.

Nom – Prénom :

Date :

Signature et Cachet :



CONDITIONS GENERALES DE VENTES IDAE

Proposition commerciale

IDAE propose des prestations de conseil, des formations sur mesure, des formations interentreprises et des prestations de coaching. Pour ces différentes prestations, la proposition commerciale faite par IDAE à l'entreprise cliente sert de base à la contractualisation. La proposition commerciale indique précisément l'intitulé de la prestation, la nature, la durée, l'effectif des participants, le programme et les modalités. Elle est complétée et formalisée par les présentes conditions générales de vente et l'accord signé de l'entreprise sur l'ensemble de la prestation.

Tarifs

Nos tarifs sont forfaitaires et présentés hors taxe. Ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur à la date de facturation. Pour les prestations de conseil, les formations sur mesure, et les prestations de coaching, le prix facturé est celui de la proposition commerciale qui sert de base à la contractualisation. Le prix par participant pour les formations interentreprises est indiqué sur le calendrier IDAE des formations de l'année en cours.

Durée de validité de la proposition

La validité des propositions de formation des stages interentreprises est identifiée par la période de validité du calendrier IDAE et les dates de session de la formation prévues pour chaque stage de formation. Ces dates sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons pédagogiques, lorsque le nombre de stagiaires n'est pas suffisant (cf « Annulation ou report de la formation par IDAE»). Sauf stipulation contraire dans la proposition commerciale, la durée de validité des propositions IDAE pour les prestations de conseil, les formations sur mesure, et les prestations de coaching est de 60 jours à compter de la date d'envoi de la proposition (figurant sur la proposition). Dans le cas des formations interentreprises nécessitant des prérequis, il appartient à l'entreprise de s'assurer, avec les informations mises à disposition dans la fiche descriptive du stage, que les personnes concernées par le stage ont un niveau suffisant pour suivre la formation.

Contractualisation

La fiche « Bulletin d'inscription ou Bon pour Accord » avec les conditions générales de vente au verso est un bon de commande. Toute commande doit se faire par le renvoi du bon de commande dûment complété, par courrier, par mail, ou en mains propres. **En cas de facturation directe à l'OPCA, l'entreprise doit s'assurer du fait que la formation sera effectivement prise en charge.** Dans le cas contraire, l'entreprise prendra en charge l'ensemble des frais de formation et annexe.

Durée de la prestation

Sauf indication contraire sur la fiche descriptive du stage, la durée d'une journée de formation est de 7 heures intégrant 2 pauses de 15 minutes.

Annulation ou report de la prestation par IDAE

IDAE peut être amené, pour des raisons objectives et exceptionnelles, à annuler ou à reporter une formation. Cette annulation ou ce report serait alors clairement notifié par téléphone, mail ou courrier à l'entreprise. Les raisons de cette annulation ou ce report seront précisées à l'entreprise. En cas de report de la formation, l'entreprise pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure ou se faire rembourser la somme éventuellement versée à titre d'acompte.

Annulation ou report de la prestation par l'ENTREPRISE

L'entreprise peut annuler ou reporter sans frais une formation, si cette annulation ou ce report intervient au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation.

Au-delà de cette date, les frais de prestation seront entièrement dus par l'entreprise et une facturation lui sera faite.

Propriété intellectuelle

IDAE reste détenteur (sauf clause contraire) des droits de conception de la prestation (documents, fichiers informatiques, réalisations matérielles, outils spécifiquement développés etc.). L'entreprise ne pourra faire aucun usage des produits et exercices proposés pendant la prestation sans l'accord écrit d'IDAE.

Facturation

Les paiements doivent être réalisés au plus tard 30 jours à compter de la date de facturation. Cette date limite figure sur la facture. Les paiements sont à effectuer selon les modalités détaillées dans la proposition commerciale :

- Prestations réalisées sur une période de 1 à 6 semaines : règlement sur facture, à réception, à la fin de la réalisation.
- Prestations à réaliser sur 6 semaines et plus : facturation selon un échéancier défini au préalable avec l'entreprise.

Pour les stages se déroulant sur 2 années civiles, une facture et une attestation intermédiaires sont adressées à l'entreprise au 31 décembre pour clôture de l'exercice comptable de l'année concernée.

En cas de paiement après la date d'échéance, une pénalité de retard sera appliquée d'une fois et demie le taux légal (Loi 92-1442 du 31/12/92).

La facturation de pénalités ou d'indemnités d'annulation ne peut donner lieu à une convention de formation et fait l'objet d'une facturation simple.

Frais de déplacement et d'hébergement

Les frais de déplacement du consultant liés à la réalisation d'une prestation sont à la charge de l'entreprise. Les frais sont prévus dans la proposition commerciale et sont calculés au réel et selon le barème fiscal en vigueur.

Attestation de stage de formation

A l'issue des stages de formation et sur demande de l'Entreprise, IDAE adresse les attestations de formation mentionnant l'intitulé, les objectifs, la nature et les dates et la durée de l'action de formation.

Synthèse pédagogique et de satisfaction de la formation stagiaires et entreprise

A l'issue des stages de formation et sur demande de l'Entreprise, IDAE adresse une synthèse pédagogique et de satisfaction de la formation.

Informatique et Liberté

En application de l'article 27 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, l'entreprise et les stagiaires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant, en envoyant un courrier ou un e-mail au Cabinet IDAE.

Résolution des litiges

En cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu que seul le tribunal de Clermont-Ferrand est compté.